



Xxxxxx ne veut pas clôturer un crédit qui est payé

Par **alléluiah**, le **13/07/2022** à **15:49**

bonjour

j'ai effectué un achat sur zzzzez avec paiement en 10 fois. L'organisme qui gère les crédits chez zzzzz est xxxxxx. Ma dernière mensualité a été prélevée le 5 juillet 2022.

Ce que je ne savais pas, c'est que sur mon compte xxxxxx il y a une option de crédit que je n'ai pas demandée, dont le montant est de 1500 €. C'est ni plus ni moins qu'un crédit revolving. Cela ne me plaît pas du tout, puisque je ne compte pas utiliser ces 1500 €, mais ils sont toujours là.

La première fois, j'ai demandé à celle de xxxxxx de me faire disparaître ce crédit de mon compte, car cela n'a rien à voir avec un paiement en 10 fois.

La dame m'a expliqué que, on n'y peut rien, car, quand le paiement s'effectue en 10 fois, cela passe automatiquement en crédit à la consommation (déjà, est-ce vrai?)

mais que, dès que vous aurez payé la dernière mensualité, on l'enlèvera de votre compte.

La dernière mensualité étant payée, le crédit apparaît toujours.

Du fait que ce crédit est toujours présent, j'ai demandé à xxxxxx de me clôturer une bonne fois pour tout mon compte et l'effacer. Le monsieur de xxxxxx m'a répondu que, selon la législation en vigueur, je ne peux pas le clôturer, il faut attendre jusqu'à 12 mois après le paiement de la dernière mensualité pour clôturer le compte, car il doit pouvoir être consultable et vérifiable. Donc, ma question est : est-ce que cette affirmation est vraie et est-ce qu'ils ont le droit de ne pas satisfaire ma demande ?

Voilà, explication un peu longue, mais il me fallait être le plus explicite possible.

merci pour votre réponse.

Par **Marck.ESP**, le **13/07/2022** à **16:01**

Bonjour

Le délai de 1 an concerne le dossier non utilisé.

Dans votre cas, il existe toujours et peut prendre fin à votre demande expresse, par courrier R/AR.

Si vous n'obtenez pas satisfaction, il serait bon de vous mettre en rapport avec l'AFUB ou une association de défense des consommateurs.

Par **alléluiah**, le **13/07/2022** à **16:22**

ok merci parceque ce sont des malins et que ils essaient tjs de tenter les personnes et au pire je me tournerai vers mon assurance juridique et d'ailleurs je vais bien leur stipuler

Par **Marck.ESP**, le **13/07/2022** à **16:31**

Voilà... Bonne suite à vous